



DANONE

Paris, le 23 mars 2009

### MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008

Le Document de Référence 2008 de GROUPE DANONE a été déposé le 20 mars 2009 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce document de référence est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; il peut être notamment consulté sur l'espace « Informations Réglementées » du site du Groupe ([www.danone.com](http://www.danone.com)) ainsi que sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le Document de Référence contient notamment :

- le rapport financier annuel ;
- le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant ;
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

Pour tous renseignements complémentaires :

Direction de la Communication : +33 1 44 35 20 75 – Direction des Relations Investisseurs : +33 1 44 35 20 76  
GROUPE DANONE : 17, Boulevard Haussmann 75009 Paris – Fax : +33 1 44 35 24 80